

RÉSUMÉ DU PROGRAMME RELATIFS AUX TITRES DP

Les résumés sont composés des informations requises appelées « Eléments ». Ces Eléments sont numérotés dans les sections A à E (A.1 – E.7). Ce résumé contient tous les Eléments devant être inclus dans un résumé relatif aux Titres et à l'Émetteur. La numérotation des Eléments peut ne pas se suivre en raison du fait que certains Eléments n'ont pas à être inclus. Bien qu'un Elément doive être inclus dans le résumé du fait du type de valeur mobilière et d'Émetteur concerné, il se peut qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur cet Elément. Dans ce cas, une brève description de l'Elément est incluse dans le résumé suivi de la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
Elément	Titre	
A1	Avertissement et introduction :	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au présent Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Titres doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base en entier, y compris avec les documents incorporés par référence. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, le plaignant peut, selon la législation nationale de l'Etat Membre de l'Espace Economique Européen concerné, avoir à supporter les frais de traduction de ce Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire. Seule peut être engagée la responsabilité civile des personnes qui ont présenté le résumé ou la traduction de ce dernier, mais uniquement si le contenu du résumé est jugé trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus de Base, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Titres.</p>
A2	Consentement	<p><i>Résumé du Programme :</i></p> <p>L'Émetteur concerné peut consentir à l'utilisation du présent Prospectus de base et des Conditions Définitives applicables pour la revente ultérieure ou le placement final des Titres par les intermédiaires financiers qui ont reçu l'autorisation de la part de l'Émetteur d'utiliser le Prospectus de Base (un « Etablissement Autorisé »), à condition que la revente ultérieure ou le placement final des Titres par ces intermédiaires financiers ait lieu pendant la Période d'Offre mentionnée dans les Conditions Définitives applicables. Ce consentement peut être soumis à des conditions pertinentes pour l'utilisation du Prospectus</p> <p>Dans le cadre d'une Offre au Public de Titres DP Non-Exemptés, l'Émetteur assume la responsabilité, dans un Pays de l'Offre Publique du contenu de ce Prospectus de Base, en vertu de l'Article 6 de la Directive Prospectus. La responsabilité de l'Émetteur est engagée envers toute personne (ci-après un « Investisseur ») auquel une offre de Titres DP Non - Exemptée est faite par un Etablissement Autorisé, lorsque l'offre est faite en conformité avec toutes les conditions auxquelles l'octroi du consentement est assujéti.</p>

		<p>Consentement</p> <p>Sous réserve des conditions énoncées ci-dessous sous la rubrique « Conditions communes du consentement » :</p> <p>(A) l'Émetteur consent à l'utilisation de ce Prospectus de Base (tel que complété au moment considéré, le cas échéant) dans le cadre d'une Offre au Public de Titres DP Non Exemptés dans un Pays de l'Offre Publique par l'Agent Placeur concerné et par :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) tout intermédiaire financier nommé en tant qu'Etablissement Autorisé Initial dans les Conditions Définitives applicables ; et (ii) tout intermédiaire financier désigné après la date des Conditions Définitives applicables, dont le nom est publié sur le site Internet de l'Émetteur (www.rabobank.com) et identifié en tant qu'Etablissement Autorisé dans le cadre de cette l'Offre au Public ; et <p>(B) si (et seulement si) la Partie B des Conditions Définitives applicables mentionne que le « Consentement Général » est « Applicable », l'Émetteur propose par les présentes d'accorder son consentement à l'utilisation de ce Prospectus de Base (tel que complété au moment considéré, le cas échéant), dans le cadre d'une Offre au public de Titres DP Non - Exemptés dans un Pays de l'Offre Publique, par tout intermédiaire financier satisfaisant aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) il est autorisé à effectuer des offres de ce type en vertu de la législation en vigueur mettant en œuvre la directive sur les marchés d'instruments financiers ; et (ii) il accepte l'offre de l'Émetteur de consentir à l'utilisation de ce Prospectus de Base moyennant la publication, sur son site Internet, d'une déclaration selon laquelle il s'engage à utiliser le Prospectus de Base conformément aux Conditions de l'Etablissement Autorisé et sous réserve des conditions de ce consentement. <p>Conditions communes du consentement</p> <p>Les conditions du consentement de l'Émetteur d'utiliser ce Prospectus de Base dans le cadre de l'Offre au Public considérée (outre celles décrites au paragraphe (B) ci-dessus, si la Partie B des Conditions Définitives applicables mentionne que le « Consentement Général » est « Applicable ») sont que celui-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) est uniquement valable pour la Tranche considérée de Titres DP Non - Exemptés ; (b) est uniquement valable pendant la Période de l'Offre indiquée dans les Conditions Définitives considérées ; et (c) s'étend uniquement à l'utilisation de ce Prospectus de Base pour procéder à des Offres au Public de la Tranche concernée de Titres DP Non – Exemptés dans les Pays de l'Offre Publique, conformément à ce qui est indiqué dans les Conditions Définitives considérées. <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p>
--	--	---

		<p><i>[Consentement : Sous réserve des conditions énoncées ci-dessus, l'Émetteur consent à l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre d'une Offre au Public (tel que cette expression est définie ci-dessous) de Titres par le[s] [Agent[s] Placeur[s]/Directeur[s]], [et] [de chaque intermédiaire financier dont le nom est publié sur le site Internet de l'Émetteur (www.rabobank.com) et identifié en tant qu'Etablissement Autorisé dans le cadre de l'Offre au Public concernée/tout intermédiaire financier qui est autorisé à effectuer des offres de ce type en vertu de la législation en vigueur mettant en œuvre la Directive 2004/39/CE (ci-après la « Directive relative aux Marchés d'Instruments Financiers »)] et qui publie sur son site Internet la déclaration suivante (les informations figurant entre crochets étant remplies de manière adéquate) :</i></p> <p><i>« Nous, [insérer la dénomination sociale de l'intermédiaire financier] faisons référence aux [insérer le titre des Titres DP concernés] (ci-après les « Titres ») décrits dans les Conditions Définitives en date du [insérer la date] (ci-après les « Conditions Définitives »), publiées par la Coöperatieve Rabobank U.A. agissant par l'intermédiaire de [son siège social][sa Succursale [en Australie][en Nouvelle-Zélande]] (ci-après « l'Émetteur »). Nous acceptons par les présentes l'offre de l'Émetteur indiquant son consentement à notre utilisation du Prospectus de Base (tel que ce terme est défini dans les Conditions Définitives) dans le cadre de l'offre des Titres [en Belgique, en France, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni] (ci-après l'« Offre au Public »), conformément aux Conditions de l'Etablissement Autorisé et sous réserve des conditions de ce consentement, dont chacune est précisée dans le Prospectus de Base et nous utilisons ce Prospectus de Base dans le cadre de l'Offre au Public conformément à ces conditions ».</i></p> <p><i>Une « Offre au Public » de Titres constitue une offre de Titres (autre qu'en vertu de l'article 3(2) de la Directive Prospectus) [en Belgique, en France, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni] pendant la Période d'Offre précisée ci-dessous. Ensemble avec les [Agent[s] Placeur[s]/Directeur[s]], les personnes auxquelles l'Émetteur donne son consentement en application des dispositions précédentes sont les « Etablissements Autorisés » pour cette Offre au Public.</i></p> <p><i>Période d'Offre : Le consentement de l'Émetteur, mentionné ci-dessus, est accordé pour une Offre au Public de Titres pour la période allant du [●] au [●] (ci-après la « Période d'Offre »).</i></p> <p><i>Conditions du consentement : Les conditions du consentement de l'Émetteur [(autre celles mentionnées ci-dessus)] prévoient que celui-ci : (a) est uniquement valable pour la Tranche considérée de Titres , (b) est uniquement valable pendant la Période d'Offre [et] (c) s'étend uniquement à l'utilisation du Prospectus de Base pour procéder à des Offres au Public de la Tranche concernée de Titres [en Belgique, en France, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni] [et (d) [●]].</i></p> <p><i>Un investisseur ayant l'intention d'acquérir ou acquérant des Titres dans le cadre d'une Offre au Public faite par un Etablissement Autorisé autre que l'Émetteur y procédera, de même que les offres et ventes de tels Titres à un investisseur par un tel Etablissement Autorisé se dérouleront, conformément aux conditions et autres modalités établies entre l'Etablissement Autorisé et l'investisseur, notamment en ce qui</i></p>
--	--	---

		<p>concerne le prix, les répartitions, les dépenses et les modalités de règlement.</p> <p>Chaque investisseur doit se tourner vers l'Établissement Autorisé concerné au moment de cette Offre au Public, pour que l'Établissement Autorisé lui communique des renseignements relatifs aux modalités de l'Offre au public. L'Établissement Autorisé assume seul la responsabilité de ces renseignements.</p> <p>[Non Applicable. Les Titres sont offerts sur une base d'exemption conformément à l'Article 3(2) de la Directive Prospectus. L'Émetteur n'a donné son consentement à aucun intermédiaire financier ou autre établissement pour l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre de toute offre de Titres.]</p>
--	--	--

Section B – Émetteur		
Élément	Titre	
B1	Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur :	<p>[Coöperatieve Rabobank U.A. agissant par l'intermédiaire de [son siège social][sa Succursale [en Australie][en Nouvelle-Zélande]]</p> <p>[Coöperatieve Rabobank U.A. (Rabobank) succursale australienne]</p> <p>Le nom commercial de l'Émetteur est « Rabobank ».</p>
B2	Siège social et forme juridique de l'Émetteur, législation régissant l'activité de l'Émetteur et son pays de d'origine :	<p>L'Émetteur a son siège légal à Amsterdam et est une entité coopérative (<i>coöperatie</i>) immatriculée au registre de la Chambre de commerce sous le numéro 30046259. L'Émetteur exerce ses activités en vertu du droit néerlandais.</p>
B.4b	Description de toutes les tendances connues affectant l'Émetteur et des industries de son secteur :	<p>Les résultats d'exploitation du Groupe Rabobank sont affectés par une variété de conditions de marché, y compris les cycles économiques, les fluctuations des marchés boursiers, des taux d'intérêt et des taux de change, ainsi que par une concurrence accrue. Une détérioration des conditions économiques, ou l'incapacité du Groupe Rabobank à prédire ou répondre correctement à de tels développements, pourrait avoir des conséquences négatives sur les perspectives du Groupe Rabobank, ses activités, conditions financières et résultats d'exploitation.</p> <p>Selon les prévisions de l'Émetteur, l'environnement de taux d'intérêt relativement faibles, auquel il a récemment été confronté, devrait se poursuivre en 2017, avec un impact correspondant sur les résultats du Groupe Rabobank.</p>

B5	Description du Groupe de l'Émetteur et de la position de l'Émetteur au sein du Groupe Rabobank :	Le Groupe Rabobank est un prestataire international de services financiers, qui exerce ses activités en appliquant des principes coopératifs. Le Groupe Rabobank est composé de l'Émetteur ainsi que les filiales et participations situées aux Pays-Bas et à l'étranger.																																				
B9	Prévision ou estimation de bénéfices :	Sans objet. L'Émetteur n'a pas fait de prévisions de bénéfices publics ni d'estimations de bénéfices.																																				
B10	Réserves figurant dans le rapport des commissaires aux comptes :	Les rapports des auditeurs indépendants sur les états financiers audités de l'Émetteur, au titre des exercices clos au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016, ne sont assortis d'aucune réserve.																																				
B12	Informations financières sélectionnées :	<p>Les informations financières sélectionnées suivantes proviennent des états financiers consolidés du Groupe Rabobank et doivent être lues en se référant aux états financiers consolidés et audités des exercices clos le 31 décembre 2015 et 2016.</p> <p>État consolidé de la situation financière</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th colspan="2" style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">Au 31 décembre</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">2016</th> <th style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">2015 retraité</th> </tr> <tr> <th></th> <th colspan="2" style="text-align: center; border-top: 1px solid black;"><i>(en millions d'euros)</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3"><u>Actifs</u></td> </tr> <tr> <td>Caisse et avoirs auprès des banques centrales</td> <td style="text-align: right;">84.405</td> <td style="text-align: right;">64.943</td> </tr> <tr> <td>Prêts et créances auprès des établissements de crédit</td> <td style="text-align: right;">25.444</td> <td style="text-align: right;">32.434</td> </tr> <tr> <td>Actifs financiers détenus à des fins de transaction.....</td> <td style="text-align: right;">2.585</td> <td style="text-align: right;">3.472</td> </tr> <tr> <td>Actifs financiers désignés à leur juste valeur</td> <td style="text-align: right;">1.321</td> <td style="text-align: right;">2.196</td> </tr> <tr> <td>Dérivés.....</td> <td style="text-align: right;">42.372</td> <td style="text-align: right;">48.113</td> </tr> <tr> <td>Prêts et avances consentis à la clientèle.....</td> <td style="text-align: right;">452.807</td> <td style="text-align: right;">465.993</td> </tr> <tr> <td>Actifs financiers disponibles à la vente</td> <td style="text-align: right;">34.580</td> <td style="text-align: right;">37.773</td> </tr> <tr> <td>Participations dans les entreprises associées et joint</td> <td style="text-align: right;">2.417</td> <td style="text-align: right;">3.672</td> </tr> </tbody> </table>		Au 31 décembre			2016	2015 retraité		<i>(en millions d'euros)</i>		<u>Actifs</u>			Caisse et avoirs auprès des banques centrales	84.405	64.943	Prêts et créances auprès des établissements de crédit	25.444	32.434	Actifs financiers détenus à des fins de transaction.....	2.585	3.472	Actifs financiers désignés à leur juste valeur	1.321	2.196	Dérivés.....	42.372	48.113	Prêts et avances consentis à la clientèle.....	452.807	465.993	Actifs financiers disponibles à la vente	34.580	37.773	Participations dans les entreprises associées et joint	2.417	3.672
	Au 31 décembre																																					
	2016	2015 retraité																																				
	<i>(en millions d'euros)</i>																																					
<u>Actifs</u>																																						
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	84.405	64.943																																				
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	25.444	32.434																																				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction.....	2.585	3.472																																				
Actifs financiers désignés à leur juste valeur	1.321	2.196																																				
Dérivés.....	42.372	48.113																																				
Prêts et avances consentis à la clientèle.....	452.807	465.993																																				
Actifs financiers disponibles à la vente	34.580	37.773																																				
Participations dans les entreprises associées et joint	2.417	3.672																																				

	ventures		
	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.089	1.493
	Biens immobiliers et équipements	4.590	7.765
	Immeubles de placement.....	293	381
	Actif d'impôts exigibles.....	171	193
	Actif à impôt différé	2.360	2.390
	Autres actifs	7.878	7.854
	Actifs à long terme conservés pour la vente et activités abandonnées	281	155
	Total de l'actif	662.593	678.827
		Au 31 décembre	
		2016	2015
			retraité
		(en millions d'euros)	
	<u>Passif :</u>		
	Dépôts d'établissements de crédit	22.006	19.038
	Dépôts de clients	347.712	345.884
	Titres d'emprunt émis	159.342	174.991
	Éléments du passif conservés pour transactions	739	573
	Éléments du passif financier désignés à leur juste valeur	16.520	16.991
	Dérivés.....	48.024	54.556
	Autres éléments du passif.....	8.432	8.323
	Provisions	1.546	993
	Passif d'impôts exigibles.....	269	203
	Passif d'impôts différés	618	575
	Éléments du passif subordonnés..	16.861	15.503
	Total du passif	622.069	637.630
	<u>Capitaux propres</u>		

	Réserves et bénéfices non distribués	25.821	25.623
	Instruments de capitaux propres émis par Rabobank		
	Certificats d'appartenance à Rabobank	5.948	5.949
	Titres d'investissement	7.636	7.826
		<u>13.584</u>	<u>13.775</u>
	Instruments de capitaux propres émis par des filiales		
	Titres d'investissement	185	176
	Titres privilégiés de <i>Trust</i> III à VI	409	1.131
		<u>594</u>	<u>1.307</u>
	Autres intérêts minoritaires	525	492
	Total des capitaux propres	40.524	41.197
	Total des capitaux propres et du passif	662.593	678.827
	État des résultats consolidés condensés		
		Au 31 décembre	
		2016	2015
		(en millions d'euros)	
	Intérêts créditeurs nets	8.743	9.139
		<u> </u>	<u> </u>
		<u> </u>	<u> </u>
	Produit des commissions net.....	1.918	1.892
	Autres revenus	2.144	1.983
		<u> </u>	<u> </u>
	Produits	12.805	13.014
	Frais de personnel.....	4.521	4.786
	Autres frais administratifs	3.635	2.916
	Dépréciations.....	438	443

		Charges d'exploitation	8.594	8.145
		Pertes de valeurs sur le goodwill et investissements dans les entreprises associées.....	700	623
		Provisions pour dépréciation des créances	310	1.033
		Prélèvements de nature réglementaire.....	483	344
		Bénéfice d'exploitation avant impôts	2.718	2.869
		Impôt sur les bénéfices.....	694	655
		Résultat net	2.024	2.214
		Attribués à Rabobank Nederland et aux succursales locales de Rabobank	749	880
		Attribués aux détenteurs de certificats au Groupe Rabobank ...	387	387
		Attribués aux Titres d'investissement émis par Rabobank	762	794
		Attribués aux Titres d'investissement émis par des filiales.....	15	15
		Attribués aux titres privilégiés de Trust III à VI	47	63
		Attribués aux autres intérêts minoritaires	64	75
		Résultat net de l'exercice	2.024	2.214
		Changement matériel / significatif		
		Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur ou du Groupe Rabobank, et aucune évolution défavorable dans la situation financière ou les perspectives de l'Émetteur ou du Groupe Rabobank n'a eu lieu depuis le 31 décembre 2016.		
B13	Événements récents présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de la solvabilité de l'Émetteur :	Hormis l'émission de 1,5 milliard d'euros de nouveaux Certificats Rabobank le 24 janvier 2017, aucun événement récent propre à l'Émetteur, et affectant de manière significative l'évaluation de sa solvabilité, n'est survenu. L'émission de ces nouveaux Certificats Rabobank a augmenté le ratio CET1 de l'Émetteur d'environ 0,8 points de pourcentage.		

B14	Degré de dépendance de l'Émetteur à l'égard d'autres entités du Groupe Rabobank :	Non Applicable. L'Émetteur ne dépend pas d'autres entités du Groupe Rabobank.
B15	Activités principales de l'Émetteur :	Le Groupe Rabobank est un prestataire international de services financiers intervenant sur la base de services coopératifs. Il propose des services de banque de détail et banque d'affaires, banque privée, de crédit-bail et d'immobilier.
B16	Mesure dans laquelle l'Émetteur est directement ou indirectement détenu ou contrôlé :	Non Applicable. L'Émetteur n'est pas directement détenu ni contrôlé.
B17	Notations attribuées à l'Émetteur ou à ses titres d'emprunt :	<p><i>Résumé du Programme :</i></p> <p>Les Titres à long terme de premier rang, émis dans le cadre du Programme par Rabobank devraient bénéficier d'une notation AA- par Fitch. Les Titres à long terme de premier rang, émis dans le cadre du Programme par la succursale australienne de Rabobank, devraient être notés AA- par Fitch Australia.</p> <p>Les Titres de premier rang non garantis, émis dans le cadre du Programme, devraient bénéficier d'une notation Aa2 par Moody's et les Titres de premier rang à échéance d'au moins un an devraient être notés A+ par Standard & Poor's.</p> <p>Les dépôts à long-termes et la dette prioritaire de Rabobank sont notés AA par DBRS.</p> <p>Les Tranches des Titres à émettre dans le cadre du Programme peuvent ou non bénéficier d'une notation. Dans le cas d'une Tranche de Titres devant en faire l'objet, la notation obtenue n'est pas nécessairement identique à celle attribuée à l'Émetteur, au Programme ou aux Titres déjà émis dans le cadre du Programme.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Les Titres devant être émis [ne sont pas]/[sont]/[devraient être] notés [●] par [●].</p> <p>La notation d'un titre ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ni détention des valeurs mobilières et peut, à tout moment, être suspendue, abaissée ou retirée par l'agence de notation qui l'a attribuée.</p>

Section C – Titres

Elément	Titre	
C.1	Nature et	<i>Résumé du Programme :</i>

	catégorie des Titres :	<p>Les Titres décrits dans ce résumé sont des titres d'emprunt pouvant être émis dans le cadre du Programme de 160.000.000.000 euros.</p> <p>Les Titres seront émis par souche (chacune, une « Souche »), comportant une ou plusieurs dates d'émission selon des modalités par ailleurs identiques (ou identiques sauf en ce qui concerne la date d'émission et le premier versement des intérêts), les Titres de chaque Souche étant destinés à être interchangeables avec tous les autres Titres de ladite Souche. Chaque Souche peut être émise par tranches (chacune, une « Tranche ») à des dates d'émission identiques ou différentes. Les modalités spécifiques de chaque Tranche seront indiquées dans les conditions définitives, ci-après les « Conditions définitives »).</p> <p>Les Titres peuvent être émis au porteur, (« Titres au Porteur »), au porteur échangeables contre des Titres nominatifs (« Titres au Porteur Echangeables ») ou être émis au nominatif (« Titres au Nominatif ») uniquement. Les Titres au Nominatif ne peuvent pas être échangés contre des Titres au Porteur et les Titres au Porteur non - échangeables, ne peuvent pas être échangés contre des Titres au Nominatif.</p> <p>Chaque Tranche de Titres au Porteur et de Titres au Porteur Echangeables sera représentée à l'émission par un titre global temporaire au porteur, sans coupons d'intérêt (chacun, un « Titre Global temporaire ») si (i) des Titres définitifs doivent être mis à la disposition des Porteurs de Titres à l'expiration d'un délai de 40 jours suivant la réalisation de la distribution de cette Tranche ou si (ii) ces Titres ont une maturité initiale de plus d'un an et sont émis conformément à TEFRA D (telles que définies dans l'Élément C.5 ci-dessous). À défaut, cette Tranche sera représentée par un titre global permanent (un « Titre Global permanent ») Les Titres au Nominatif seront représentés par des certificats (ci-après les « Certificats »), un Certificat étant émis pour l'ensemble des Titres au Nominatif d'une même Souche détenus par un Porteur de Titres. Les Certificats représentant les Titres au Nominatif enregistrés sous un prête-nom pour un ou plusieurs systèmes de compensation sont désignés sous le nom de « Certificats Globaux ». Les Certificats Globaux seront enregistrés sous un prête-nom pour un ou plusieurs systèmes de compensation.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Numéro de Souche : [●]</p> <p>Numéro de Tranche : [●] [Les Titres doivent être consolidés, former une souche unique et être interchangeables dans le cadre d'une transaction avec [insérer une description de la Souche] (les « Titres Existants »).]</p> <p>Valeur nominale totale :</p>
--	-------------------------------	--

		<p>[(i)] Souche : [●]</p> <p>[(ii)] Tranche : [●]</p> <p>Prix d'Emission : [●] per cent. de la Valeur Nominale Totale [augmentée des intérêts courus depuis le [●]]</p> <p>Forme des Titres : [au Porteur / Nominatif]</p> <p>Code ISIN : [●]</p> <p>[(si fongible avec une Souche existante, insérer :)]</p> <p>[Avant assimilation avec les Titres Existants]</p> <p>[Après assimilation avec les Titres Existants]</p> <p>Code Commun : [●]</p>
C.2	Devises :	<p><i>Résumé du Programme :</i></p> <p>Sous réserve du respect de l'ensemble des lois, règlements et directives applicables, les Titres peuvent être émis dans toute devise convenue entre l'Émetteur et le ou les Agents Placeurs concernés.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'Emission :</i></p> <p>La Devise Déterminée pour les Titres est [●].</p>
C.5	Description des restrictions imposées à la libre négociabilité des Titres :	<p><i>Résumé du Programme :</i></p> <p>L'Émetteur et les Agents Placeurs ont convenu de certaines des restrictions usuelles relatives aux offres, à la vente et à la livraison de Titres ainsi que de la distribution des documents de l'offre dans l'Espace économique européen, en Australie, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en France, à Hong Kong, au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à Singapour, en Suisse et à Taïwan.</p> <p>Dans le cadre de la Réglementation S, les restrictions de vente de la Catégorie 2 s'appliquent.</p> <p>En cas de Titres au Porteur proposés à des ressortissants non américains et à certaines personnes autorisées aux États-Unis, ces Titres seront émis en conformité avec la réglementation du Trésor américain, paragraphe 1.163-5(c)(2)(i)(D) (ou toute règle ultérieure substantiellement identique en vigueur pour l'application de la Section 4701 du Code américain des Revenus Internes (<i>Internal Revenue Code</i>) de 1986, tel qu'amendé (ci-après le « Code ») (ci-après « TEFRA D »), à moins que (i) les Conditions Définitives applicables n'indiquent que les Titres sont émis conformément à la réglementation du Trésor américain, paragraphe. 1.163-5(c)(2)(i)(C) (ou toute règle ultérieure substantiellement identique en vigueur pour l'application de la Section 4701 du Code) (ci-après « TEFRA C ») ou que (ii) les Titres ne soient pas émis en conformité avec TEFRA D ou TEFRA C, mais dans des circonstances selon lesquelles les Titres ne constitueront pas des « obligations impératives d'enregistrement » dans le cadre de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Ces circonstances seront décrites dans les Conditions Définitives applicables en tant que transaction non soumise à la loi américaine sur l'équité d'imposition et la responsabilité</p>

		<p>fiscale (<i>Tax equity and fiscal responsibility Act</i>, ci-après « TEFRA »). Dans le En cas de distribution soumise à la Règle 144A, les Titres seront émis sous forme nominative, telle que définie dans la réglementation temporaire du Trésor américain, paragraphe 5f.103-1(c).</p> <p><i>Résumé spécifique à l'Emission :</i></p> <p>L'Émetteur et le(s) [Directeur(s)/Agent(s) Placeurs] ont convenu de certaines des restrictions usuelles relatives aux offres, à la vente et à la livraison de Titres ainsi que de la distribution des documents de l'offre aux [insérer les pays concernés].</p> <p>Restrictions de vente aux États-Unis : la Catégorie 2 de la Réglementation S de la TEFRA [C/TEFRA D/TEFRA non applicable].</p>
C.8	Description des droits rattachés aux Titres :	<p>Rang (statut) :</p> <p>Les Titres [ainsi que les Coupons qui s'y rattachent] constitueront des obligations non subordonnées et non assorties de sûreté de l'Émetteur et viendront au même rang, et au même rang que tout autre engagement présent ou futur (sous la réserve de ce qui est précité), sans préférence entre eux ni envers l'ensemble des autres obligations non assorties de sûreté et non subordonnées de l'Émetteur (sous réserve des exceptions pouvant être prévues par la législation en vigueur).</p> <p>« Endettement Local » s'entend de l'endettement de l'Émetteur visé au point (a) ci-dessus de l'Émetteur, qui est libellé ou devant être payé (au gré d'une quelconque des parties) en euros, à moins qu'une fraction d'au moins 50 % du montant principal total ne soit initialement proposée ou vendue en dehors des Pays-Bas.</p> <p>Fiscalité :</p> <p>Tous les paiements au titre du principal et des intérêts liés aux Titres, aux Reçus et aux Coupons par ou pour le compte de l'Émetteur, seront effectués sans retenue à la source, ni déduction aux fins de taxes, droits, impositions ou charges gouvernementales de toute nature qu'ils soient imposés, prélevés, perçus, retenus ou évalués aux, ou par, les Pays-Bas [[et par l'Australie]¹[et par la Nouvelle-Zélande²]] ou au sein de ces territoires, par toute autorité ayant un pouvoir d'imposition, à moins qu'une telle retenue ou déduction ne soit légalement requise. Dans ce cas, à l'exception de certaines circonstances limitées, l'Émetteur devra s'acquitter des montants supplémentaires correspondant à ce que les Porteurs de Titres et de Coupons auraient reçu si une telle retenue ou déduction n'avait pas été imposée.</p> <p>Cas de Défaut :</p> <p>Les modalités des Titres prévoient les cas de défaut suivants :</p> <p>(a) le défaut de paiement par l'Émetteur pendant plus de 30 jours des intérêts ou du principal de tout Titre ;</p> <p>(b) le non-respect ou l'inexécution par l'Émetteur, de l'une de ses</p>

¹ Applicable uniquement dans les cas où l'Émetteur est Rabobank Australia Branch.

² Applicable uniquement dans les cas où l'Émetteur est Rabobank New Zealand Branch.

		<p>obligations en vertu des Titres, ce défaut se poursuivant pendant une période de 60 jours suivant la transmission à l'Émetteur d'un avis exigeant qu'il remédie audit défaut,</p> <p>(c) l'Émetteur fait faillite, un administrateur est nommé, une ordonnance est rendue ou une résolution effective est adoptée pour la liquidation ou la mise sous administration judiciaire de l'Émetteur (sauf aux fins d'une restructuration ou d'une fusion dont les modalités ont été préalablement approuvées par une assemblée des Porteurs de Titres), une demande de déclaration est déposée (laquelle n'est pas annulée dans un délai de 30 jours) ou une déclaration est effectuée, conformément à l'Article 3:160 de la loi sur la supervision financière (<i>Wet op het financieel toezicht</i>), telle que modifiée ou remise en vigueur de temps à autre, des Pays-Bas à l'égard de l'Émetteur ;</p> <p>(d) l'Émetteur conclut un accord avec ses créanciers de manière générale ou de telles mesures sont officiellement ordonnées ; et</p> <p>(e) l'Émetteur cesse d'exercer la totalité ou une partie substantielle de son activité (excepté aux fins de restructuration ou de fusion dont les modalités ont été préalablement approuvées par une assemblée des Porteurs de Titres).</p> <p>Assemblées :</p> <p>Les assemblées de Porteurs de Titres peuvent être convoquées pour examiner les questions affectant leurs intérêts d'une façon générale. Ces dispositions permettent à des majorités définies de lier tous les porteurs de Titres, y compris ceux qui n'ont pas voté la résolution concernée ou l'ayant voté d'une manière contraire à la majorité.</p> <p>Droit applicable :</p> <p>[Les Titres] [et] [les Coupons [et les Talons]], ainsi que toutes les obligations non contractuelles qui en découlent ou s'y rattachent, sont régis par le droit néerlandais et interprétés conformément à celui-ci.</p>
C.9	<p>Dispositions relatives aux intérêts, à l'échéance, au remboursement, rendement et représentant des Porteurs de Titres :</p>	<p>Intérêts :</p> <p><i>Résumé du Programme :</i></p> <p>Titres à taux fixe : Les Titres à taux fixe porteront intérêt au taux fixe tel qu'indiqué dans les Conditions Définitives concernées. Le taux demeurera constant.</p> <p>Titres à Taux d'Intérêt Variable : Les Titres à Taux d'Intérêt Variables portent intérêt à un taux variable déterminé (a) sur la même base que le taux variable applicable à une opération d'échange de taux d'intérêt notionnel dans la Devise Prévues concernée, conformément à une convention intégrant les Définitions ISDA 2006, ou (b) par référence à un taux de référence apparaissant sur une page fournie par un service de cotation commercial, affiché avec une marge (positive ou négative (si c'est éventuellement le cas). Si applicable, la marge restera constante, sauf si les Conditions Définitives concernées prévoient que cette marge augmentera ou diminuera au cours de la période d'intérêt par rapport à la marge appliquée au cours de la période d'intérêt précédente.</p> <p>Titres à Coupon Zéro : les Titres à Coupon Zéro seront proposés et vendus avec une décote ou à 100 % de leur valeur nominale. Les Titres</p>

		<p>à Coupon Zéro ne portent pas intérêt et un investisseur ne recevra pas de remboursement des Titres avant leur maturité.</p> <p>Titres à Taux d'Intérêt Variable Inversé : Les Titres à Taux d'Intérêt Variable Inversé portent intérêt (si existant) à un taux déterminé en référence à un taux d'intérêt variable (déterminé conformément au (a) ou (b) du « Titres à Taux d'Intérêt Variable » ci-dessus) ou à la somme mathématique ou à la différence entre deux taux d'intérêts variables (le « Taux d'Intérêt Inversé »), et peut être limité par un montant minimum. Le taux d'intérêt applicable pour une période d'intérêt est calculé conformément à l'une des formules suivantes (comme indiqué dans les Conditions Définitives concernées) :</p> <p><u>INV(1)</u> : Le taux d'intérêt sera calculé en soustrayant d'une marge le taux de référence adéquat ou, le cas échéant, l'option à taux variable.</p> <p><u>INV(2)</u> ; Le taux d'intérêt sera calculé en multipliant un taux d'intérêt inversé par un facteur de levier financier et en soustrayant le résultat d'une marge.</p> <p><u>INV(3)</u> : Le taux d'intérêt sera calculé en multipliant un taux d'intérêt inversé par un facteur de levier financier et en soustrayant le résultat du taux d'intérêt calculé pour la période d'intérêt précédente.</p> <p><u>INV(4)</u> : Le taux d'intérêt sera calculé (a) en multipliant la somme d'un taux d'intérêt inversé et d'une marge par un facteur de levier financier, et (b) en soustrayant le montant obtenu en (a) par le taux d'intérêt calculé pour la période d'intérêt précédente.</p> <p><u>INV(5)</u> : Le taux d'intérêt sera calculé (a) en multipliant un taux d'intérêt inversé par un facteur de levier financier et (b) en soustrayant le montant obtenu en (a) par la somme du taux d'intérêt calculé pour la période précédente et d'une marge.</p> <p><u>INV(6)</u> : Le taux d'intérêt sera le montant le plus élevé entre (a) un taux d'intérêt inversé multiplié par un facteur de levier financier, le résultat étant déduit d'une marge et (b) la somme d'une autre marge et du taux d'intérêt calculé pour la période d'intérêt précédente.</p> <p><u>INV(7)</u> : Le taux d'intérêt sera le plus petit montant entre (a) un taux d'intérêt inversé multiplié par un facteur de levier financier, le résultat étant déduit d'une marge et (b) la somme d'une autre marge et du taux d'intérêt calculé pour la période d'intérêt précédente.</p> <p><u>INV(8)</u> : Le taux d'intérêt sera le plus petit entre (a) le montant le plus élevé entre (i) un taux d'intérêt inversé multiplié par un facteur de levier financier, le résultat étant déduit d'une marge et (ii) la somme d'une autre marge et du taux d'intérêt calculé pour la période d'intérêt précédente et (b) la somme d'une autre marge et du taux d'intérêt calculé pour la période d'intérêt précédente.</p> <p>Les Titres « Range Accrual »: Les Titres Range Accrual porteront intérêt (si existant) à un taux flottant déterminé en référence à un taux d'intérêt variable (déterminé conformément au paragraphe (a) ou (b) du « Titres à Taux d'Intérêt Variable » ci-dessus) selon le nombre de jours pendant lesquels ce taux d'intérêt variable est supérieur ou inférieur à une limite déterminée ou que ce taux d'intérêt variable est compris dans une fourchette déterminée (fondée sur la satisfaction de certaines conditions déterminées) au cours d'une période d'observation déterminée. L'intérêt est calculé conformément à l'une des formules</p>
--	--	--

		<p>suivantes (comme indiqué dans les Conditions Définitives concernées) :</p> <p><u>RAN(1)</u> : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) un taux applicable et de (b) une fraction Range Accrual, la « Fraction Range Accrual » étant la fraction résultant du quotient entre (i) le nombre de jours de fixation au cours de la période d'intérêt concernée pendant lesquels un taux d'accumulation déterminé est compris ou n'est pas compris dans une fourchette déterminée et (ii) le nombre total de jours de fixing compris dans la période d'intérêt concernée.</p> <p><u>RAN(2)</u> : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Accrual et de (b) la somme d'un taux applicable et d'une marge.</p> <p><u>RAN(3)</u> : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Accrual et de (b) un taux applicable multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>RAN(4)</u> : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Fraction et de (b) le plus petit montant entre (i) un taux applicable multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (ii) le Taux d'Intérêt Maximum.</p> <p><u>RAN(5)</u> : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Fraction et de (b) le montant le plus élevé entre (i) un taux applicable multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (ii) un taux d'intérêt minimum.</p> <p>Titres à taux liés au CMS : Les Titres à taux liés au CMS portent intérêt (si existant) à un taux déterminé en référence à un ou plusieurs taux de swaps. Le montant de l'intérêt exigible est proportionné soit à un seul taux de swap, soit à la somme mathématique de ou la différence entre deux taux de swap ou calculé conformément à une autre formule développée ci-dessous, et peut se voir appliquer un montant minimum ou maximum. Le taux d'intérêt applicable à une période d'intérêt est calculé conformément à l'une des formules suivantes (comme indiqué dans les Conditions Définitives concernées) :</p> <p><u>CMS(1)</u> : Le taux d'intérêt sera égal à un taux CMS.</p> <p><u>CMS(2)</u> : Le taux d'intérêt sera égal à un taux CMS plus une marge.</p> <p><u>CMS(3)</u> : Le taux d'intérêt sera égal à un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>CMS(4)</u> : Le taux d'intérêt sera égal à un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier.</p> <p><u>CMS(5)</u> : Le taux d'intérêt sera égal à un taux CMS plus une marge, le résultat étant multiplié par un facteur de levier financier.</p> <p><u>CMS(6)</u> : Le taux d'intérêt sera égal à la différence entre deux taux CMS différents.</p> <p><u>CMS(7)</u> : Le taux d'intérêt sera égal au produit de (a) la différence entre deux taux CMS, une marge étant ajoutée au résultat, et de (b) un facteur de levier financier.</p> <p><u>CMS(8)</u> : Le taux d'intérêt sera la somme de (a) le produit de (i) la différence entre deux taux CMS différents et (ii) un facteur de levier financier, et de (b) une marge.</p> <p><u>CMS(9)</u> : Le taux d'intérêt sera le montant le plus élevé entre (a) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, et une marge étant</p>
--	--	---

		<p>ajoutée au résultat, et (b) un taux applicable (qui, pour éviter toute incertitude, sera un taux différent du taux CMS) multiplié par un autre facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>CMS(10)</u> : Le taux d'intérêt sera le plus petit montant entre (a) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (b) un taux applicable (qui, pour éviter toute incertitude, sera un taux différent du taux CMS) multiplié par un autre facteur de levier financier et une marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>CMS(11)</u> : Le taux d'intérêt sera le montant le plus élevé entre (a) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat et (b) un autre taux CMS multiplié par un autre facteur de levier financier, une autre marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>CMS(12)</u> : Le taux d'intérêt sera le plus petit montant entre (a) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (b) un autre taux CMS multiplié par un autre facteur de levier financier, une autre marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>CMS(13)</u> : Le taux d'intérêt sera la différence entre (a) le plus petit montant entre (i) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (ii) un taux d'intérêt minimum, et (b) le montant le plus élevé entre (i) un autre taux CMS multiplié par un autre facteur de levier financier, une autre marge étant ajoutée au résultat, et (ii) un autre taux d'intérêt maximum.</p> <p><u>CMS(14)</u> : Le taux d'intérêt sera la différence entre (a) le montant le plus élevé entre (i) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (ii) un taux d'intérêt minimum, et (b) le plus petit montant entre (i) un autre taux CMS multiplié par un autre facteur de levier financier, une autre marge étant ajoutée au résultat, et (ii) un autre taux d'intérêt maximal.</p> <p><u>CMS(15)</u> : Le taux d'intérêt sera le montant le plus élevé entre (a) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (b) le produit de (i) la différence entre deux taux CMS, une marge étant ajoutée au résultat, et (ii) un autre facteur de levier financier.</p> <p><u>CMS(16)</u> : Le taux d'intérêt sera le plus petit montant entre (a) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (b) le produit de (i) la différence entre deux taux CMS, une marge étant ajoutée au résultat, et (ii) un autre facteur de levier financier.</p> <p><u>CMS(17)</u> : Le taux d'intérêt sera la somme d'une marge et du produit d'un facteur de levier financier par le montant le plus élevé entre (a) la somme de (i) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, et de (ii) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat, et (b) la somme de (i) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, et de (ii) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>CMS(18)</u> : Le taux d'intérêt sera la somme d'une marge et du produit d'un facteur de levier financier avec le plus petit montant entre (a) la somme de (i) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier et de (ii) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une</p>
--	--	---

		<p>marge étant ajoutée au résultat et (b) la somme de (i) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier et de (ii) un taux CMS multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat.</p> <p><u>CMS(19)</u> : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) (i) premièrement, une marge sera ajoutée à un taux CMS, (ii) deuxièmement, le montant obtenu calculé en (i) ci-dessus sera multiplié par un facteur de levier financier et le résultat sera augmenté de 1, (iii), troisièmement, le montant obtenu calculé en (ii) ci-dessus sera élevé à la puissance et de ce résultat sera retranché 1, par (b) un autre facteur de levier financier.</p> <p><u>CMSRA(1)</u> : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Accrual par (b) un taux applicable (lequel peut être un taux CMS), la « Fraction Range Accrual » étant la fraction résultant du quotient entre (i) le nombre de jours de fixing au cours de la période d'intérêt concernée pendant lesquels un taux d'accumulation déterminé est compris ou n'est pas compris dans une fourchette déterminée et (ii) le nombre total de jours constituant la période de taux concernée.</p> <p>CMSRA(2) : Le taux d'intérêt sera le produit de (a) la Fraction Range Accrual par (b) la somme d'un taux applicable (lequel peut être un taux CMS) et d'une marge.</p> <p>CMSRA(3) : Le taux d'intérêt applicable à toute période d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Accrual, par (b) la somme de (i) un taux applicable (lequel peut être un taux CMS) multiplié par un facteur de levier financier et de (ii) une marge.</p> <p>CMSRA(4) : Le taux d'intérêt applicable à toute période d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Accrual par (b) le plus petit montant entre (i) un taux applicable (lequel peut être un taux CMS) multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat et (ii) un taux d'intérêt maximum.</p> <p>CMSRA(5) : Le taux d'intérêt applicable à toute période d'intérêt sera le produit de (a) une Fraction Range Accrual par (b) le montant le plus élevé entre (i) un taux applicable (lequel peut être un taux CMS) multiplié par un facteur de levier financier, une marge étant ajoutée au résultat et (ii) un taux d'intérêt minimum.</p> <p>Titres Indexés : Les Titres Indexés porteront intérêt à un taux initial déterminé, lequel peut être modifié à une ou plusieurs dates déterminées au cours de la durée de validité des Titres : soit par avis aux porteurs (une telle modification est à la discrétion de l'Émetteur) ou automatiquement aux dates déterminées. Le taux d'intérêt des Titres Indexés peut être calculé de la même manière que les Titres à Taux Fixe, les Titres à Taux d'Intérêt Variable, les Titres à taux liés au CMS, les Titres à Taux d'Intérêt Variable Inversé, les Titres Range Accrual et les Titres à Coupon Zéro.</p> <p>[Titres à Taux fixe :</p> <p>Les Titres sont à Taux Fixe. Les Titres porteront intérêt à compter du [●], à un taux de [●] % par an, payable [tous les ans/chaque semestre/trimestre/mois] à terme échu le [●] de chaque année.</p> <p>Indication de rendement : [●] % par an.]</p>
--	--	---

		<p>[Titres à Taux d'Intérêt Variable :</p> <p>Les Titres sont des à Taux d'Intérêt Variable. Les Titres porteront un taux d'intérêt variable à compter du/de [●] du [LIBOR/LIBID/LIMEAN/GBP-ISDA-Taux du Swap/EURIBOR/EONIA/STIBOR/CNH HIBOR/EUR-ISDA-EURIBOR-Taux du Swap/JPY-ISDA-Taux du Swap/USD-ISDA-Taux du Swap] [+/-] [●] %.] par an, payable [tous les ans/chaque semestre/trimestre/mois] à terme échu le [●] de chaque année, sous réserve de correction apportée conformément à la Convention de Jours Ouvrés [●]</p> <p>[Les titres porteront intérêt conformément à la formule suivante : Insérer la formule décrite pour INV(1), INV(2), INV(3), INV(4), INV(5), INV(6), INV(7) ou INV(8) dans la Condition 5(c) applicable]</p> <p>Dans laquelle :</p> <p>[« Facteur de Levier Financier » signifie [●] ;]</p> <p>[« Taux d'Intérêt Inversé » signifie [●] ;]</p> <p>[« Marge » [, « Marge₁ » « Marge₂ » et « Marge₃ »] signifie(nt) [●], [●], [●] et [●] respectivement ;] [et]</p> <p>[«Coupon Précédent» signifie [●.] [A appliquer lorsque la Condition 5(b)(iii)(D) est applicable]</p> <p>[Titres à Coupon Zéro :</p> <p>Les Titres sont des Titres à Coupon Zéro et ne portent pas intérêt. Le Taux d'Amortissement s'élève à [●] % par an.]</p> <p>[Titres à Taux d'Intérêt Variable Inversé :</p> <p>Les Titres sont des Titres à Taux d'Intérêt Variable Inversé. [Les Titres porteront un taux d'intérêt variable de [●] à [●] %. - [LIBOR/LIBID/LIMEAN/GBP-ISDA-Taux du Swap/EURIBOR/EONIA/STIBOR/CNH HIBOR/EUR-ISDA-EURIBOR-Swap Rate/JPY-ISDA-Taux du Swap/USD-ISDA-Taux du Swap]] [par an] payable [tous les ans/chaque semestre/trimestre/mois] à terme échu le [●] de chaque année, sous réserve d'ajustements conformément à la Convention de Jours Ouvrés [●]/[Les Titres porteront intérêt conformément à la formule suivante:]</p> <p>[Insérer la formule concernée décrite pour INV(1), INV(2), INV(3), INV(4), INV(5), INV(6), INV(7) ou INV(8) dans la Condition 5(c) applicable]</p> <p>Dans laquelle :</p> <p>[« Facteur de Levier Financier » signifie [●] ;]</p> <p>[Taux d'Intérêt Inversé signifie [●] ;]</p> <p>[« Marge » [, « Marge₁ » « Marge₂ » et « Marge₃ »] signifie(nt) [●], [●] et [●] respectivement ;] [et]</p> <p>[«Coupon Précédent» signifie [●].]</p> <p>[Titres Range Accrual :</p> <p>Les Titres sont des « <i>Range Accrual Notes</i> ». Ils porteront intérêt</p>
--	--	--

		<p>conformément à la formule suivante :</p> <p>[Insérer la formule décrite pour RAN(1), RAN(2), RAN(3), RAN(4) ou RAN(5) dans les Conditions 5(d) applicable]</p> <p>[« Accrual Range » signifie [●] ;]</p> <p>[« Accrual Rate » signifie [●] ;]</p> <p>[« Taux Applicable » signifie [●] ;]</p> <p>[« Facteur de Levier Financier » signifie [●] ;] [et]</p> <p>[« Marge », «Taux d'Intérêt Minimum₁ » et « Taux d'Intérêt Maximum₁ » signifie(nt) [●], [●] et [●] respectivement.]</p> <p>[Titres à taux liés au CMS :</p> <p>Les Titres sont des Titres à taux liés au CMS. Les Titres porteront intérêt conformément à la formule suivante :</p> <p>[Insérer la formule décrite pour CMS(1), CMS(2), CMS(3), CMS(4), CMS(5), CMS(6), CMS(7), CMS(8), CMS(9), CMS(10), CMS(11), CMS(12), CMS(13), CMS(14), CMS(15), CMS(16), CMS(17), CMS(18), CMS(19), CMSRA(1), CMSRA(2), CMSRA(3), CMSRA(4) ou CMSRA(5) dans la Condition 5(e) applicable]</p> <p>Dans laquelle :</p> <p>[« Accrual Range » signifie [●] ;]</p> <p>[« Accrual Rate » signifie [●] ;]</p> <p>[« Taux Applicable » signifie [●] ;]</p> <p>[« Taux CMS », [« Taux CMS₁ », « Taux CMS₂ », « Taux CMS₃ » et « Taux CMS₄ »] signifie(nt) [●], [●], [●], [●], [●] et [●] respectivement ;]</p> <p>[« Facteur de Levier Financier », [« Facteur de Levier Financier₁ », « Facteur de Levier Financier₂ », « Facteur de Levier Financier₃ », « Facteur de Levier Financier₄ » et « Facteur de Levier Financier₅ », signifie [●],[●],[●] et [●] respectivement ;]</p> <p>[« Marge », [« Marge₁ », « Marge₂ » et « Marge₃ »] signifie(nt) [●] [●] et [●] respectivement ;]</p> <p>[« Taux d'Intérêt Minimum₁ », « Taux d'Intérêt Minimum₂ », [« Taux d'Intérêt Maximum₁ » et « Taux d'Intérêt Maximum₂ »] signifie(nt) [●],[●], [●] et [●],respectivement]; [et]</p> <p>[« Puissance » signifie [●] ;]</p> <p>Maturité :</p> <p><i>Résumé du programme :</i></p> <p>Sous réserve du respect de l'ensemble des lois, règlements et directives applicables, les Titres auront une maturité comprise entre sept jours et la perpétuité, comme convenu entre l'Émetteur et l'Agent Placeur concerné au moment de l'émission des Titres. Cette maturité sera mentionnée dans les Conditions Définitives concernées.</p> <p>À moins qu'ils ne fassent l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un rachat anticipé suivi de leur annulation, l'Émetteur remboursera les Titres à leur date de maturité à un pourcentage de leur valeur nominale. Ce pourcentage sera convenu entre l'Émetteur et l'Agent Placeur concerné au moment de l'émission des Titres. Ce pourcentage sera précisé dans les Conditions Définitives concernées.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p>
--	--	---

		<p>La date de maturité des Titres est fixée au [[●]/à la Date de Paiement des Intérêts survenant au ou la plus proche du [●]³. À moins qu'ils ne fassent l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un rachat anticipé suivi de leur annulation, l'Émetteur remboursera les Titres à leur date de maturité à [●] % de leur valeur nominale.</p> <p>Rachat anticipé :</p> <p><i>Résumé du programme :</i></p> <p>L'Émetteur peut choisir de racheter les Titres avant la date de maturité (i) pour des raisons fiscales dans certaines circonstances ou (ii) s'il détermine de bonne foi que l'exécution de ses obligations en vertu des Titres ou que les dispositions prises aux fins de couvrir ses engagements relatifs aux Titres sont ou deviendront, illégales, illicites ou autrement interdites, en totalité ou en partie, en application ou par interprétation de tout loi, règle, réglementation, jugement, ordonnance ou directive applicable, actuelle ou à venir, émanant d'une autorité gouvernementale, administrative, législative ou judiciaire.</p> <p>En outre, si cela est indiqué ci-dessous, les Titres peuvent être remboursés avant leur date de maturité dans certaines circonstances, y compris en vertu d'une option de rachat de l'Émetteur, d'une option de remboursement d'un investisseur ou d'un rachat anticipé automatique.</p> <p>Les modalités dans lesquelles les Titres peuvent être remboursés de manière anticipée seront convenues entre l'Émetteur et l'Agent Placeur concerné au moment de l'émission des Titres et seront décrites dans les Conditions Définitives concernées.</p>
		<p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Option de rachat de l'Émetteur : [Applicable/Non Applicable]⁴</p> <p>Date(s) d'Option de Remboursement : [●]</p> <p>Montant(s) d'Option de Remboursement : [●] selon le Montant du Calcul/la Condition 6(b) s'applique</p> <p>Taux de Référence : [●]</p> <p>Prix d'Exercice : [●]</p> <p>X : [●]</p> <p>Date d'Observation : [●]</p> <p>Si partiellement remboursable :</p> <p>Montant Minimum de Remboursement Anticipé : [●] selon le Montant du Calcul</p> <p>Montant Maximum de [●] selon le Montant du Calcul</p>

³ A compléter pour les Titres à Taux Variable.

⁴ Si sans objet, supprimer les sous-paragraphes restants de ce paragraphe.

		<p>Remboursement Anticipé :</p> <p>Période de Notification : [●]</p> <p>Option de remboursement d'un investisseur : [Applicable/Non Applicable]⁵</p> <p>Date(s) d'Option de Remboursement : [●]</p> <p>Montant(s) d'Option de Remboursement : [●] selon le Montant du Calcul/la Condition 6(b) s'applique</p> <p>Période de Notification : [●]</p> <p>Remboursement Automatique Anticipé : [Applicable/Non Applicable]⁶</p> <p>Remboursement Automatique Anticipé : [●] selon le Montant du Calcul</p> <p>Date de Commencement du Remboursement Automatique Anticipé : [●]</p> <p>Montant Maximum des Intérêts : [●] selon le Montant du Calcul</p> <p>Période de Notification : [la Condition [6(b)(iii)] s'applique]/[La période de notification mentionnée à la Condition 6(b)(iii) est de [●][jours/Jours Ouvrables]]</p> <p>Représentant des porteurs Sans objet</p> <p>Agent Financier : Deutsche Bank AG, succursale de Londres</p>
C.10	Paiement des intérêts liés à un (des) instrument(s) dérivé(s):	Sans objet. Les Titres DP émis dans le cadre du Programme ne comportent pas de composants dérivés.
C.11	Cotation et admission à la négociation en bourse :	<p><i>Résumé du programme :</i></p> <p>Les Titres peuvent être cotés sur Euronext Amsterdam, sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg ou être émis sans cotation.</p>

⁵ Si sans objet, supprimer les sous-paragraphe restants de ce paragraphe.

⁶ Si sans objet, supprimer les sous-paragraphe restants de ce paragraphe.

		<p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>[Une demande a été effectuée]/[Une demande devrait être effectuée] par l'Émetteur (ou en son nom) pour les Titres devant être admis à la négociation sur [●] à compter du [●]/[Sans objet. Les Titres ne sont pas destinés à être admis à la négociation.]</p>
--	--	--

Section D - Résumé des facteurs de risque		
Elément	Titre	
D.2	Informations essentielles sur les risques spécifiques à l'Émetteur :	<p>En achetant les Titres, les investisseurs assument le risque que l'Émetteur puisse devenir insolvable ou incapable d'effectuer tous les paiements dus en vertu des Titres. Il existe un grand nombre de facteurs qui peuvent, individuellement ou collectivement, générer une incapacité de l'Émetteur à effectuer tous les paiements dus en vertu des Titres. Il est impossible d'identifier la totalité de ces facteurs ou de déterminer ceux qui sont les plus susceptibles de se produire, l'Émetteur pouvant ne pas avoir connaissance de tous les facteurs pertinents et certains facteurs qu'il juge actuellement peu importants pouvant le devenir en raison de la survenance d'événements échappant à son contrôle. L'Émetteur a identifié un certain nombre de facteurs pouvant affecter de façon significative ses activités et sa capacité à effectuer les paiements dus en vertu des Titres.</p> <p>Ces facteurs sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la conjoncture commerciale et économique générale, • le risque de crédit, • le risque pays, • les taux d'intérêt et le risque d'inflation, • le risque de financement et de liquidité, • le risque de marché, • le risque de change, • le risque opérationnel, • le risque juridique, • le risque fiscal, • le risque systémique, • les effets des politiques gouvernementales et de la réglementation publique, • les risques liés à IFRS 9, • les exigences minimales de fonds propres et les actifs éligibles au titre de la directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires, • les risques liés aux propositions du CSF concernant la

		<p>capacité totale d'absorption des pertes,</p> <ul style="list-style-type: none"> • les exigences réglementaires de capitaux propres minimum et de liquidité, • les notations de crédit, • la concurrence, • les développements géopolitiques, • les actes terroristes, autres actes de guerre ou d'hostilité, les troubles civils, les problèmes géopolitiques, les pandémies ou autres événements de même nature et • les collaborateurs-clés.
D.3	<p>Informations essentielles sur les risques spécifiques aux Titres:</p>	<p>Il existe également certains risques liés aux Titres, au titre desquels figurent les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les risques de marché</i> : un certain nombre de risques de marché, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • il peut ne pas exister de marché secondaire, ou seulement un marché secondaire limité, pour les Titres ; • une option de remboursement anticipé des Titres est susceptible de limiter leur valeur sur le marché[; et] • [toute notation attribuée aux Titres ne reflète pas nécessairement l'ensemble des risques associés à un investissement dans les Titres]⁷. • <i>Modification sans consentement</i> : les modalités des Titres peuvent être modifiées sans le consentement du porteur, dans certaines circonstances. • <i>Risque de retenue à la source</i> : les porteurs peuvent ne pas recevoir la totalité des sommes dues en vertu des Titres, en raison des montants retenus par l'Émetteur en application des lois applicables. • <i>Changement législatif</i> : les investisseurs sont exposés au risque de modifications de la loi ou des réglementations concernant la valeur des Titres. • <i>Risque de change</i> : Un investissement peut être affecté de façon négative par les fluctuations des taux de change. <p><i>Résumé du programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques de taux d'intérêt</i> : un porteur de Titres à taux fixe est exposé au risque que le prix de ses Titres chute suite à un changement du taux d'intérêt sur le marché. Un porteur de Titres à taux variable, à taux Variable inversé, à taux lié au CMS, un porteur de « <i>Range Accrual Notes</i> » ou de Titres Indexés est exposé au risque de fluctuation des niveaux de taux d'intérêt et à l'incertitude des revenus d'intérêt. La fluctuation des taux d'intérêt

⁷ A supprimer dans le résumé spécifique à l'émission si les titres ne font l'objet d'aucune notation.

		<p>rend impossible la détermination préalable du rendement des Titres à taux variable, à taux lié au CMS, des « <i>Range Accrual Notes</i> » et des Titres Indexés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Titres émis avec décote</i> : la valeur de marché des Titres à Coupon Zéro émis avec une décote substantielle par rapport à leur montant en principal ont tendance à fluctuer davantage avec l'évolution générale des taux d'intérêt que les cours des titres ayant des taux d'intérêts classiques. En règle générale, plus la durée résiduelle des Titres est longue, plus la volatilité des cours est importante par rapport aux titres ayant des taux d'intérêts classiques présentant des échéances comparables. • <i>Titres émis sous forme d'Obligations Vertes ou d'Obligations Durables</i> : bien que l'Emetteur puisse consentir à la Date d'Emission de toute Obligation Verte ou Obligation Durable à certains rapports d'affectation et/ou d'impact et à utiliser le produit pour le financement et/ou le refinancement de projets verts ou durables, il ne sera pas constitué de cas de défaut en vertu des Obligations Vertes ou des Obligations Durables si (i) l'Emetteur ne respectait pas de telles obligations ou ne respectait pas l'utilisation du produit telle que spécifiée dans les Conditions Définitives concernées et/ou (ii) tout Avis sur la Conformité émis dans le cadre de telles Obligations Vertes ou Obligations Durables était retiré. Tout manquement à l'utilisation du produit net de toute Souche d'Obligations Vertes ou d'Obligations Durables liée à des projets verts ou durables, et/ou tout manquement à respecter, ou à continuer de respecter, les exigences d'investissement de certains investisseurs axés sur l'environnement concernant ces Obligations Vertes ou Obligations Durables pourra affecter la valeur et/ou le cours des Obligations Vertes ou Obligations Durables, et/ou avoir des conséquences pour certains investisseurs dont les mandats consistent à investir dans des actifs verts ou durables. <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Risques de taux d'intérêt</i> : [un porteur de Titres est exposé au risque que le prix de ses Titres chute suite à un changement du taux d'intérêt sur le marché.]⁸ [Un porteur de Titres est exposé au risque de fluctuation des niveaux de taux d'intérêt et à l'incertitude des revenus d'intérêt. La fluctuation des taux d'intérêt rend impossible la détermination préalable du rendement des Titres.]⁹ • [<i>Titres émis avec décote</i> : les valeurs de marché des Titres (ayant été émis avec une décote substantielle par rapport à leur montant principal) ont tendance à fluctuer davantage avec l'évolution générale des taux d'intérêt que les cours des titres ayant des taux d'intérêts classiques. En règle générale, plus la durée résiduelle des Titres est longue, plus la volatilité des cours est importante par
--	--	---

⁸ A n'inclure que pour les Titres à Taux Fixe

⁹ A n'inclure que pour les Titres à Taux d'Intérêt Variable, les Titres à taux lié au CMS et les « *Range Accrual Notes* ».

		<p>rapport aux titres ayant des taux d'intérêts classiques présentant des échéances comparables.]¹⁰</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>[Titres émis sous forme [d'Obligations Vertes]/[d'Obligations Durables]</i> : bien que l'Émetteur puisse consentir à la Date d'Emission des [Obligations Vertes]/[Obligations Durables] à certains rapports d'affectation et/ou d'impact et pour l'utilisation du produit pour le financement et/ou le refinancement de projets [verts]/[durables], il ne sera pas constitué de cas de défaut en vertu des [Obligations Vertes]/[Obligations Durables] si (i) l'Émetteur ne respectait pas de telles obligations ou ne respectait pas l'utilisation du produit telle que spécifiée dans les Conditions Définitives et/ou (ii) tout Avis sur la Conformité émis dans le cadre de telles Obligations Vertes ou Obligations Durables était retiré. Tout manquement à l'utilisation du produit net des [Obligations Vertes]/[Obligations Durables] liées à des projets [verts]/[durables], et/ou tout manquement à respecter, ou à continuer de respecter, les exigences d'investissement de certains investisseurs axés sur l'environnement concernant ces [Obligations Vertes]/[Obligations Durables] pourra affecter la valeur et/ou le cours des [Obligations Vertes]/[Obligations Durables], et/ou avoir des conséquences pour certains investisseurs dont les mandats consistent à investir dans des actifs [verts]/[durables]¹¹.
--	--	--

Section E – Offre		
Elément	Titre	
E.2b	Raisons de l'Offre et utilisation du produit de l'émission :	<p><i>Résumé du programme :</i></p> <p>Le produit net de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Émetteur dans le cadre de son activité bancaire, à moins qu'une utilisation différente ne soit précisée dans les Conditions Définitives concernées pour une Tranche spécifique de Titres.</p> <p>Si les Conditions Définitives le prévoient, le produit de toute Obligation Verte peut être utilisé pour allouer des fonds à un portefeuille de prêts pour des projets nouveaux et existants relatifs à des énergies renouvelables (éolienne et solaire) conformément à certains critères d'éligibilité prescrits.</p> <p>Si les Conditions Définitives le prévoient, le produit de toute Obligation Durable peut être utilisé pour allouer des fonds à un portefeuille de prêts pour des prêts existants et/ou futurs relatifs à des petites et moyennes entreprises titulaires de labels de développement durable sur des produits, procédés ou bâtiments conformément à certains critères d'éligibilité prescrits.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'Emission :</i></p> <p>Le produit net de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Émetteur</p>

¹⁰ A n'inclure que pour les Titres à Coupons Zéro.

¹¹ A n'inclure que pour les Obligations Vertes ou les Obligations Durables et supprimer la mention inutile.

		[dans le cadre de son activité bancaire.]/[préciser l'utilisation du produit des obligations vertes/obligations durables]/[●]
E3	Conditions générales de l'offre :	<p><i>Résumé du programme :</i></p> <p>Les modalités de chaque offre de Titres seront convenues entre l'Émetteur et les Agents Placeurs concernés au moment de l'émission et seront précisées dans les Conditions Définitives applicables. Un investisseur qui a l'intention d'acquérir ou acquiert des Titres dans le cadre d'une Offre au Public auprès d'un Etablissement Autorisé autre que l'Émetteur, le fera en respectant les modalités et accords mis en place entre eux, notamment concernant le prix, les répartitions, les dépenses, les conditions de règlement et les offres et ventes de tels Titres à cet investisseur par un Etablissement Autorisé seront réalisées conformément à ces mêmes modalités et accords. L'investisseur doit se tourner vers l'Etablissement Autorisé concerné, afin que celui-ci lui communique ces renseignements et l'Etablissement Autorisé assumera seul la responsabilité de ces informations. L'Émetteur n'assume aucune responsabilité ni obligation à l'égard d'un investisseur concernant ces renseignements.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>Conditions auxquelles l'offre est soumise : [Les Offres des Titres sont subordonnées à leur émission. De même qu'entre les Etablissements Autorisés et leurs clients, les offres des Titres sont également soumises aux modalités pouvant être convenues et/ou précisées dans les accords établis entre eux.] [●]</p> <p>Description du processus de souscription : [Un Porteur de Titres potentiel devrait contacter l'Etablissement Autorisé concerné dans le Pays de l'Offre Publique concernée avant la fin de la Période d'Offre. Un Porteur de Titres potentiel souscrira les Titres conformément aux accords existants entre ledit Etablissement Autorisé et ses clients, relativement à la souscription de valeurs mobilières en règle générale. Les Porteurs de Titres ne seront pas tenus de conclure des accords contractuels directement avec l'Émetteur dans le cadre de la souscription des Titres.] [●]</p> <p>Mode de remboursement des montants trop versés par les souscripteurs : [Sans objet. Les modalités de l'Offre au Public ne prévoient aucun remboursement des montants trop versés par les souscripteurs.] [●]</p>

		<p>Montant minimum et/ou maximum de la souscription :</p> <p>Méthode et délai de paiement des valeurs mobilières et de livraison des Titres :</p> <p>Manière dont, et date à laquelle, les résultats de l'offre doivent être rendus publics :</p> <p>Procédure d'exercice de tout droit de préemption, négociabilité de droits de souscription et traitement de droits de souscription non exercés :</p> <p>Processus de notification des souscripteurs du montant attribué et indication relative à la possibilité de négocier avant que ne soit effectuée la notification :</p> <p>Montant des frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur :</p> <p>Nom(s) et adresse(s) des agents placeurs des divers pays dans lesquels se déroulent les offres, dans la mesure où ces informations sont</p>	<p>[Aucun critère de répartition n'a été préalablement identifié. Les Etablissements Autorisés adopteront des critères de répartition conformément aux pratiques habituelles sur le marché et selon les lois et réglementations applicables.] [●]</p> <p>[Les investisseurs seront avisés par l'Etablissement Autorisé correspondant des attributions de Titres leur revenant et des modalités de règlement qui s'y rapportent. Les Titres seront émis à la Date d'émission en échange du versement à l'Émetteur des fonds nets de souscription.] [●]</p> <p>[Les investisseurs seront avisés par l'Etablissement Autorisé concerné des attributions de Titres leur revenant et des modalités de règlement qui s'y rapportent.] [●]</p> <p>[Sans objet. Les modalités de l'Offre au Public ne prévoient aucune procédure pour l'exercice d'un droit de préemption ou de négociabilité de droits de souscription.] [●]</p> <p>[Un Porteur de Titres potentiel recevra 100 % du montant des Titres qui lui sont attribués à la fin de la Période d'Offre. Les Porteurs de Titres potentiels seront notifiés par l'Etablissement Autorisé concerné, conformément aux accords établis entre eux. Aucune négociation des Titres ne peut intervenir sur un marché réglementé avant la Date d'Emission, dans le cadre de la Directive relative aux Marchés d'Instruments Financiers.] [●]</p> <p>[Sans objet. Les modalités de l'Offre au Public ne prévoient pas de facturer de frais ni de taxes à tout souscripteur et/ou acheteur des Titres.] / [●]</p> <p>Les Etablissements Autorisés initiaux identifiés dans la Partie B, au paragraphe [●] des Conditions Définitives [et tous autres Etablissements Autorisés disposant ou obtenant le consentement de l'Émetteur relatif à l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre de</p>
--	--	--	--

		<p>connues de l'Émetteur : l'Offre au Public [et qui sont identifiés sur le site Internet de l'Émetteur en tant qu'Etablissement Autorisé/de la manière décrite dans le Prospectus de Base]] (ci-après, collectivement, les « Etablissements Autorisés »).</p> <p>[Non Applicable. Les Titres sont offerts sur une base d'exemption conformément à l'Article 3(2) de la Directive Prospectus. L'Émetteur n'a donné son consentement à aucun intermédiaire financier ou autre établissement pour l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre de toute offre de Titres.].</p>
E4	Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission des Titres :	<p><i>Résumé du Programme :</i></p> <p>Le ou les Agents Placeurs concernés peuvent percevoir des commissions au titre de toute émission de Titres dans le cadre du Programme. Un Agent Placeur et ses sociétés affiliées peuvent également entreprendre ou avoir entrepris une activité de banque d'investissement, assurer, actuellement ou à l'avenir, des transactions de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur et ses sociétés affiliées respectives, de même qu'effectuer d'autres services pour ces derniers, dans le cadre normal de l'exercice de ses activités.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>[À la connaissance de l'Émetteur, aucune personne prenant part à l'offre des Titres n'a un intérêt substantiel relatif à l'offre.]/[●]</p>
E7	Estimation des frais mis à la charge de l'investisseur par l'Émetteur l'Etablissement Autorisé :	<p><i>Résumé du Programme :</i></p> <p>Sans objet. Aucun frais n'est facturé à l'investisseur par l'Émetteur ou par un Etablissement Autorisé dans le cadre du Programme en général. Cependant, ces frais peuvent être facturés au titre d'une Tranche de Titres particulière. Si tel est le cas, les détails figureront dans le résumé spécifique à l'émission joint aux Conditions Définitives concernées.</p> <p><i>Résumé spécifique à l'émission :</i></p> <p>[Aucun frais n'est facturé à l'investisseur par l'Émetteur]/[Les dépenses suivantes doivent être facturées à l'investisseur par [l'Émetteur/[●]]] [●]</p>